

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le lundi 5 novembre 2018 à 20 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

Le maire	Richard F. Dubé		
Les conseillers et conseillères :			
Siège no 1	Jimmy Plourde	Siège no 4	Richard Belzile
Siège no 2	Carole Desbiens	Siège no 5	Absent
Siège no 3	Laurette Lévesque	Siège no 6	Absent

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Lucie April, directrice générale est aussi présente ainsi que dix (10) autres personnes.

La séance débute par le mot de bienvenue du maire, particulièrement au nouveau conseiller Richard Belzile.

18-11276      Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert. Le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence.

18-11277      Procès-verbal de la réunion du 2 octobre 2018

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018, soit adopté tel que rédigé.

18-11278      Comptes du mois d'octobre 2018

La liste des comptes d'octobre a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 1<sup>er</sup> novembre dernier et elle est lue à cette réunion. Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que ces comptes soient approuvés:

Comptes à payer au 31 octobre 2018	137 107,62 \$
Comptes payés d'avance	47 500,62 \$
TOTAL	<u>184 608,24 \$</u>

18-11279      Rapport trimestriel et bilan

Tel que prévu par la loi, les états comparatifs suivants sont présentés, sur deux documents :

- Premier document :
  - o Revenus et dépenses au 31 octobre 2018;
  - o Revenus et dépenses à la même période en 2017;
  - o Bilan au 31 octobre 2018.
- Deuxième document (lu par la directrice) :
  - o Revenus et dépenses au 31 octobre 2018;
  - o Revenus et dépenses au 31 décembre 2017;
  - o Prévisionnel d'ici la fin 2018;

18-11280      Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le mois d'octobre 2018 et du suivi des dossiers en cours:

- a) Par Richard F. Dubé :
  - Réunion de la MRC de Témiscouata le 9 octobre;
  - Rencontre avec le MTQ le 23 octobre pour l'autoroute 85 ;
  - Soirée d'information avec Robert Savoie, maire de Saint-Valérien organisé par la Corporation des Hauts sommets ;
- b) Par Carole Desbiens :
  - Association sportive de Saint-Honoré ;
- c) Par Lucie April, directrice générale :
  - Rencontre régionale - Villes et villages en santé Bas-Saint-Laurent le 25 octobre ;
  - Réunion de la CADL et du Comité Image, le 25 octobre ;

18-11281      Présentation du RÈGLEMENT NO 347 - sur la gestion contractuelle

Richard F. Dubé, maire explique qu'une première politique de gestion contractuelle a été adoptée le 6 décembre 2010, par résolution, puis modifié à deux reprises.

La Municipalité a décidé de profiter des nouveaux pouvoirs conférés par la modification de l'article 938.1.2. du Code municipal, nécessitant maintenant l'adoption d'un Règlement. Les modifications sont, en résumé :

- de prévoir des mesures pour l'octroi et la gestion des contrats accordés par la Municipalité,
- de prévoir des règles de passation de contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil établi en vertu de l'article 935 du C.M. (101 100 \$),
- de déléguer le pouvoir de procéder à la nomination des membres d'un comité de sélection, d'encadrer leur travail et de prévoir le mode de rémunération.

Le texte du règlement a été remis aux membres du conseil le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et il est mis à la disposition du public à cette réunion.

Aucune modification n'a été apportée depuis l'adoption de l'avis de motion.

18-11282      RÈGLEMENT NUMÉRO 347 - SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le Saint-Honoré-de-Témiscouata le 6 décembre 2010, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. »);

ATTENDU QUE la Politique a été modifiée par les résolutions no 11-06142 et 14-09206;

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 C.M. a été remplacé, le 1er janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4e alinéa de l'article 938.1.2 C.M., prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 935 C.M.;

ATTENDU QU'en conséquence, l'article 936 C.M. (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 2 octobre 2018;

ATTENDU QUE le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 935 C.M., ce seuil étant, depuis le 19 avril 2018, de 101 100 \$, et pourra être modifié suite à l'adoption, par le ministre, d'un règlement en ce sens ;

En conséquence, sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Richard Belzile, il est résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

**Le texte du règlement est remis aux membres du conseil, mis à la disposition des citoyens et reproduit au Livre de Règlements de la Municipalité.**

18-11283      Présentation du Règlement numéro 348 - modifiant le Règlement numéro 309 - décrétant la tarification des biens et des services

Richard F. Dubé, maire, explique que la Municipalité avait décrété un tarif et des conditions avantageuses pour approvisionner en eau les résidents qui manquaient d'eau dans leur puits, avec notre camion incendie.

Avec les étés secs, les pompiers doivent livrer de l'eau très souvent, aux mêmes endroits. Nos tarifs ne couvrent pas entièrement nos dépenses. Il est difficile de trouver des pompiers pour faire le travail. Les bas tarifs n'incitent pas les propriétaires à régler leur problème de puits.

C'est pourquoi, la Municipalité a décidé de modifier la politique afin de limiter à deux voyages d'eau par année.

18-11284      RÈGLEMENT NUMÉRO 348 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 309 - DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DES BIENS, DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS PAR LA MUNICIPALITÉ - VOYAGES D'EAU POUR LES PUIITS

ATTENDU QUE la municipalité avait décrété un tarif et des conditions avantageuses pour amener de l'eau aux citoyens qui manquaient d'eau occasionnellement afin de fournir un service essentiel;

ATTENDU QU'avec les étés plus secs récemment, les pompiers doivent sortir souvent pour amener de l'eau à différents citoyens, souvent aux mêmes, pour un total de 23 en 2017 et 26 en 2018;

ATTENDU QUE les voyages doivent être faits par les mêmes pompiers, le soir après leur journée travail ou par notre mécanicien;

ATTENDU QUE lorsque le camion est parti porter de l'eau, il est vide, il non disponible à intervenir sur les urgences;

ATTENDU QUE le camion et les équipements risquent de briser et nécessitent plus d'entretien;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance tenue le 2 octobre 2018 par Hugo Tardif, conseiller au siège no 6;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du 2 octobre 2018.

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Richard Belzile, il est résolu unanimement que le règlement suivant, portant le numéro 348 soit adopté.

## ARTICLE 1

L'article 3.9 du règlement numéro 309 est modifié de la façon suivante :

3.9 <b>Premier</b> voyage d'eau (camion-citerne) dans une année, pour puits privé, en cas de manque d'eau exceptionnel et occasionnel,  Le voyage suivant est au tarif régulier, soit celui de l'article 3.8 (125\$).  Un maximum de 2 voyages par année pourra être livré par adresse.	60 \$ /du voyage
---	------------------

## ARTICLE 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

### 18-11285 Dépôt - liste des donateurs et rapport de dépenses

Conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, Lucie April, directrice générale, dépose au conseil le formulaire *DGE-1038 - Liste des donateurs et rapport de dépenses*, dûment complétés par Richard Belzile élu par acclamation le 19 octobre 2018.

### 18-11286 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires, la confirmation sera transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

### 18-11287 Désignation du signataire - projet de mise en commun d'équipement, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal - Engagement d'une ressource en loisir pour Saint-Pierre-de-Lamy et Saint-Honoré-de-Témiscouata

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution numéro 18-09236 par laquelle le conseil acceptait de partager une ressource en loisir avec la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy et d'être l'organisme responsable, dans le cadre du Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures et de services ou d'activités en milieu municipal du MAMOT;

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que Lucie April, directrice générale soit désignée pour représenter la Municipalité et pour signer les documents en lien avec la demande de subvention.

### 18-11288 Préposée au centre des loisirs et manœuvre à la patinoire

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que les personnes suivantes soient engagées au service des loisirs :

- Réengagement de Line Bouliane comme préposée au centre des loisirs pour surveiller, organiser des activités, gérer la cantine, entretenir le local et effectuer toutes tâches demandées par les représentants de l'Association sportive, elle débute le lundi 10 décembre, son horaire est d'environ 17 heures par semaine, son salaire est le même que celui de l'an dernier, majoré de 0,50\$ de l'heure;
- Engagement de Michel Guérette comme manœuvre à la patinoire pour fabriquer la glace, l'entretenir (arrosage et déneigement) et pour effectuer diverses tâches, demandées par les représentants de l'Association sportive, il débute dès que la température permettra la fabrication de la patinoire, le salaire est le même que celui versé au

manœuvre engagé l'an dernier. Son horaire est d'environ 17 heures par semaine.

18-11289      Engagement d'un responsable de l'entretien des routes - Jonathan Bérubé

Le poste de responsable étant devenu vacant, à la demande d'un représentant de la Municipalité, Jonathan Bérubé a accepté, à certaines conditions, de revenir travailler au service de voirie de la Municipalité. Étant donné qu'il est directeur du service incendie et que cet emploi lui permettra d'intervenir plus souvent et rapidement aux appels d'urgence, et puisqu'il a encore les compétences pour effectuer le travail, le conseil n'a pas ouvert le poste à la population.

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que Jonathan Bérubé soit engagé comme responsable de l'entretien des routes à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata. Le salaire est celui établi dans la grille salariale, les conditions sont celles également établies pour les employés permanents.

Comme condition supplémentaire, le conseil accepte de lui payer deux semaines de vacances, dès 2019.

Richard F. Dubé, maire, Lucie April, directrice générale sont autorisés à signer le contrat de travail, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata.

18-11290      Fleur emblème

Suite à une visite chez M. Antonio Morin, producteur d'hémérocalle de Saint-Hubert, le 22 août 2018, à laquelle les membres du conseil et la CADL ont été invités, un compte rendu a été dressé avec des photos. Deux fleurs ont semblé intéressantes :

1. Une orange/rouge/rouille ayant une fleur de 5 ½ pouces, une tige de 30 pouces de haut, 25 à 30 boutons par tige, feuillage dormant;
2. Une jaune/blanche teintée de rose ayant une fleur de 6 pouces, une tige de 24 pouces de haut, 20 à 23 boutons par tige, feuillage dormant.

Les membres du conseil ont été invités à faire un choix, la majorité a choisi la première à cause de sa couleur plus flamboyante. Les membres du Comité Image ont également été invités à faire choix, la majorité a choisi la deuxième, pour le rapprochement avec le flocon de neige, ses particularités et son originalité. Les membres du comité Image sont conscients que c'est le conseil municipal qui doit faire le choix final et se plieront à la décision.

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata décrète que la fleur emblème de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata soit :

- Le choix numéro 1, orange/rouge/rouille.

Cette fleur, créée par M. Antonio Morin, sera vendue seulement à Saint-Honoré-de-Témiscouata et portera le nom que nous lui choisirons. Quelques plants seront plantés au printemps 2019 devant l'édifice municipal.

Il est également résolu que le conseil lance un concours pour trouver un nom à cette fleur.

18-11291      Vin d'honneur - 30<sup>e</sup> anniversaire de la Villa Saint-Honoré inc.

La Villa Saint-Honoré inc. fêtera son 30<sup>e</sup> anniversaire le dimanche 11 novembre à midi au Centre communautaire Roland Morin. Il s'agit également d'un moyen de financement pour leur projet d'agrandissement.

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte de commandité le vin d'honneur selon le nombre de personnes prévues.

Il est également résolu que le conseil félicite la Villa St-Honoré pour l'excellent travail du conseil d'administration et du personnel et pour les services rendus à nos aînés au fil de ces 30 ans.

Le maire invite les membres du conseil et l'assistance à participer à cette activité en guise d'appréciation et d'encouragement pour leur projet d'agrandissement.

18-11292      Horaire - réunion adoption des prévisions budgétaires

Il est résolu unanimement que la Municipalité fixe les dates suivantes pour l'adoption des prévisions budgétaires 2019 :

- Samedi 1<sup>er</sup> décembre à midi;
- Mardi 18 décembre 2018 à 19 h 30.

18-11293      Fourniture des produits pétroliers 2018-2019

Des prix ont été demandés aux fournisseurs suivants de produits pétroliers :

**Diesel clair**

<i>Soumissionnaires</i>	<i>OBG AU 25 OCT.</i>	<i>Marge profit</i>	<i>Taxes d'accise</i>	<i>Taxe routière</i>	<i>Prix avant taxes</i>	<i>TPS</i>	<i>TVQ</i>	<i>Prix taxes incluses</i>
<i>Noms et adresses</i>								
Chauffage RDL	0,904	-0,023	0,04	0,202	1,123	0,056	0,1120	1,2911
Les Pétroles R. Turmel inc.	0,904	-0,022	0,04	0,202	1,124	0,056	0,1121	1,2923

**Huile à chauffage**

<i>Soumissionnaires</i>	<i>OBG</i>	<i>Marge profit</i>	<i>Prix avant taxes</i>	<i>TPS</i>	<i>TVQ</i>	<i>Prix taxes incluses</i>
Chauffage RDL	0,899	-0,023	0,8759	0,044	0,087	1,0071
Les Pétroles R. Turmel inc.	0,899	-0,02	0,879	0,044	0,088	1,0106

**Essence ordinaire**

<i>Soumissionnaires</i>	<i>OBG</i>	<i>Marge profit</i>	<i>Taxes d'accise</i>	<i>Taxe routière</i>	<i>Prix avant taxes</i>	<i>TPS</i>	<i>TVQ</i>	<i>Prix taxes incluses</i>
Chauffage RDL	0,752	-0,02	0,100	0,192	1,024	0,051	0,102	1,1772
Les Pétroles R. Turmel inc.	0,752	0	0,100	0,192	1,044	0,052	0,104	1,2003

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Richard Belzile, il est résolu unanimement que le plus bas soumissionnaire soit retenu pour la prochaine année (2018-2019), soit : Chauffage Rivière-du-Loup.

18-11294      Motion de félicitations -Roger A. Pelletier

Il est résolu unanimement que le conseil municipal félicite les dirigeants et les employés de Roger A. Pelletier inc. pour le prix obtenu au Gala de l'entreprise du Témiscouata qui déroulait le 27 octobre dernier, soit le Prix de l'Entreprise de commerce au détail. Bravo à toute l'équipe.

18-11295      Demande à la CPTAQ pour l'autoroute 85 - Modification phase III

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a dû modifier les grandeurs de terrains à acquérir pour la construction de l'autoroute 85, tronçon 5, et que la Municipalité avait appuyé la demande originale;

ATTENDU QUE la demande de Transport Québec a modifié le tracé nécessitant l'acquisition d'une superficie supplémentaire de 0,4346 ha comme emprises additionnelles et de 0,0801 ha pour la servitude, sur le lot 3 226 215

ATTENDU QUE le tracé proposé par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a fait l'objet d'audiences publiques et qu'il tient compte de tous les éléments afin de limiter les inconvénients;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux dispositions de notre règlement de zonage comme indiqué à la partie 13 du formulaire.

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser cette demande telle que présentée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la phase III de la reconstruction de la route 185 en autoroute (A-85) à deux chaussées séparées :

- Une emprise supplémentaire sur une superficie totale de 0,4346 hectare;
- Une servitude d'une superficie approximative de 0,0801 hectare.

Il est également résolu que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata renonce au délai de 30 jours prévu dans la Loi.

#### 18-11296      Engagement des chauffeurs au service de déneigement

ATTENDU QU'il y a eu des départs au service de déneigement lors des derniers mois de l'hiver 2018 et qu'il y a lieu de procéder à la confirmation des postes.

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Richard Belzile, il est résolu unanimement que l'équipe de déneigeurs saisonniers de l'hiver 2018-2019 soit la suivante :

- Damien Bélanger, chauffeur saisonnier à temps plein
- Stéphane Rioux, chauffeur saisonnier à temps plein
- Mario Dumont, chauffeur sur appel.
- Yves Morin, chauffeur sur appel.

#### 18-11297      Remerciements - Simon Beaulieu

Le 11 octobre dernier, Simon Beaulieu démissionnait comme responsable de l'entretien des chemins pour un autre emploi, il quittait le 19 octobre.

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata le remercie pour le bon travail accompli pendant le court temps passé à la Municipalité. Le conseil lui souhaite bonne chance dans sa vie professionnelle et personnelle.

#### 18-11298      Assurance des cyberrisques

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata ajoute la couverture Assurance des cyberrisques à la police annuelle avec la MMQ pour l'année 2019. Le cout de 500 \$ sera ajouté aux prévisions budgétaires 2019.

#### 18-11299      Mandat à la CADL - image distinctive et planification - Terrains pour prolonger la rue Caron

ATTENDU QUE la Corporation d'aide au développement local de Saint-Honoré-de-Témiscouata (CADL) a comme objectifs sur la charte, entre autres :

- Travailler au maintien et à l'augmentation de la population à Saint-Honoré-de-Témiscouata;
- Promouvoir et aider tout projet à caractère, social, culturel, touristique et étant à caractère public et/ou communautaire.

ATTENDU QUE la CADL a identifié l'attractivité au Plan de développement stratégique :

Promouvoir davantage les incitatifs mis en place	Promotion des incitatifs résidentiels disponibles Promotion des incitatifs commerciaux disponibles
Promouvoir davantage le territoire	Mise en place d'outils promotionnels (signalisation / identification, campagne web et télé, etc.)  Appui ou développement des attraits afin d'attirer le plus possible les touristes / voyageurs  Suivi auprès des résidents à exproprier afin de les inciter à se relocaliser à St-Honoré-de-Témiscouata

ATTENDU QUE la CADL avait identifié la possibilité que la Municipalité acquière des terrains pour faciliter la venue de nouvelles familles à Saint-Honoré;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont d'avis que le développement des terrains qui seront achetés pour prolonger la rue Caron doit se faire de façon concertée, avec une approche distinctive, afin de faire plus et mieux;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont aussi d'avis qu'une étude de marché doit être réalisée, entre autres, pour déterminer le nombre de terrains à préparer, à la fois, pour être prêt à accueillir les nouvelles familles;

Sur la proposition de Richard Belzile, appuyée par Jimmy Plourde, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata mandate la Corporation d'aide au développement local de Saint-Honoré-de-Témiscouata (CADL) avec l'agent de développement économique pour travailler à une étude de marché et pour proposer des façons de développer le concept qui nous distinguerait.

Les décisions finales seront, toutefois, prises par le conseil municipal.

18-11300      Représentant du conseil à la CADL

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata mandate Richard Belzile, conseiller au siège numéro 4 pour représenter le conseil municipal à la Corporation d'aide au développement local de Saint-Honoré-de-Témiscouata (CADL). Le neuvième poste du conseil d'administration étant réservé pour un membre nommé par la Municipalité.

18-11301      Avis de motion et dépôt du projet de Règlement no 349 - Avis publics municipaux

Laurette Lévesque, conseillère au siège no 3, donne avis de motion dans le but d'adopter, à une séance subséquente, un règlement qui déterminera les modalités de publication des avis publics de la Municipalité.

**Présentation du règlement par le maire**

Le règlement numéro 349 consiste à déterminer les modalités de publication des avis publics de la Municipalité afin de les rendre conformes aux articles 433.1 à 433.4 du Code municipal tels que modifiés et prévoyant, notamment, un minimum d'une publication sur le site Internet de la Municipalité. Les avis publics étant disponibles sur le Site Internet seront plus faciles à consulter.

Ce règlement n'a aucune incidence financière pour la Municipalité.

Le projet de règlement est remis aux membres du conseil et mis à la disposition du public.



18-11302      Politique de don ou d'achat de fleurs lors des décès

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la politique d'achat de fleurs, plante ou don à des organismes soit changée afin de bonifier le montant accordé :

- Pour le décès d'un conjoint, parent, frère, sœur, enfant, petit enfant d'un élu ou d'un employé municipal: 75\$ taxes incluses maximum.

La politique s'applique également pour le décès de membre des familles qui s'impliquent ou se sont impliquées dans notre communauté.

18-11303      Abonnement Réseau d'Information Municipale du Québec

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Richard Belzile, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata profite de la promotion et s'abonne au réseau d'information quotidien Le Réseau d'Information Municipale du Québec au prix de 160 \$ pour 18 mois au lieu de 12 mois.

La revue est reçue par courriel pour le nombre illimité d'abonnés. L'affichage de nos offres d'emploi est gratuit.

18-11304      Désignation à titre de célébrant pour un mariage civil ou une union civile

ATTENDU QUE les articles 366 et 521.3 (2) du Code civil du Québec permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata reçoit à l'occasion des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata qu'un célébrant soit désigné comme célébrant compétent sur son territoire.

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement de demander à la ministre de la Justice de désigner Richard F. Dubé, maire, comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire.

De transmettre une copie de la présente résolution au ministre de la Justice.

18-11305      Motion de félicitations - Claude Bélanger, pompier

Il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata félicite Claude Bélanger, originaire de Témiscouata-sur-le-Lac qui a été couronné, pour la troisième fois, champion du monde des pompiers, avec sa partenaire Amber Bowman, dans la compétition Co-Ed tandem à Sacramento en Californie. Merci de représenter le Témiscouata.

18-11306      Motion de félicitations - Nicholas Dubé, entraîneur-chef

Il est résolu unanimement que le conseil félicite Nicholas Dubé, conseiller, pour sa nomination comme entraîneur-chef de l'équipe de Hockey midget 2 B de Rivière-du-Loup.

18-11307      Motion de félicitations - Francis Dumont, entraîneur au football

Il est résolu unanimement que le conseil félicite Francis Dumont, entraîneur, pour la bonne performance de l'équipe de football Les Guerriers juvéniles de

l'École secondaire de Rivière-du-Loup qui ont eu une saison parfaite en remportant la grande finale du championnat du RSEQ en division 2.

18-11308      Période de questions

À 21 heures 8, Richard F Dubé donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres : animatrice communautaire, creusage du 13<sup>e</sup> Rang, amélioration du chemin du 10<sup>e</sup> Rang à prévoir au budget 2019, ouverture du 10<sup>e</sup> Rang à 6 heures, neige dans les entrées par l'aile, voyages d'eau, bas salaire de la main-d'œuvre et des élus municipaux, panneaux indicateurs dans le sentier VHR.

FERMETURE DE LA RÉUNION

Il est 21 heures 31, Richard F. Dubé, maire lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

*Je, Richard F. Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

---

Richard F. Dubé, maire

---

Lucie April, directrice générale